Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 02 juillet 2015

POLITIQUE DE LA VILLE

Le préfet de l'Oise signe le contrat de ville de Pont-Sainte-Maxence

Emmanuel Berthier, préfet de l'Oise, a signé, le 02 juillet 2015, le contrat de ville 2015-2020 de Pont-Sainte-Maxence avec Arnaud Dumontier, maire de cette commune et Christian Massaux, président de la communauté de communes.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a instauré les contrats de ville qui se substituent aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans l'Oise, Pont-Sainte-Maxence, 12 000 habitants, fait partie des quatre nouvelles communes, qui se sont ajoutées cette année aux huit communes historiques de la politique de la ville.

Le quartier des Terriers, dont les 1371 habitants vivent avec un revenu annuel médian de 9500 € par an, est particulièrement concerné par ce contrat de ville.
Construit dans les années 70, il se caractérise par la jeunesse de sa population, une augmentation du nombre de familles monoparentales et un taux de chômage important.

Par la signature de ce contrat, élaboré en partenariat avec les associations et les habitants, les collectivités s'engagent avec l'Etat sur des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Pour Pont-Sainte-Maxence l'accent est mis sur :

– **Le développement de l'activité économique et de l'emploi :** lutte contre le décrochage scolaire, mise en place d'un programme d'actions socio-culturelles, renforcement du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance.

– **La cohésion sociale :** valorisation de l'espace commercial pour redynamiser le quartier, amélioration de l'accès à l'emploi par la mise en place de permanences de pôle emploi à la maison de quartier.

- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain :** amélioration du cadre de vie des habitants du territoire, résidentialisation de la place des Tilleuls en revalorisant la façade commerciale et les parkings souterrains.

Contacts : M. Cloris, sous-préfet de Senlis - 03.44.06.12.60
Contact presse : 03.44.06.11.24